

**GPME SOLUTIONS**  
**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

ET

**MENTIONS LÉGALES**

*En vigueur au 26 février 2026*  
*Version 1.3*

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à tous les services de gestion automatisée d'emails (ci-après le « Service » ou « GPME ») fournis par GPME Solutions aux clients, qu'ils soient consommateurs (ci-après « Clients B2C ») ou professionnels (ci-après « Clients B2B »).

Ces CGV constituent, avec les Conditions Particulières éventuelles, le contrat entre GPME Solutions et le Client. Elles prévalent sur toutes autres conditions sauf dérogation expresse et écrite.

### Article 1. DÉFINITIONS

Les termes ci-dessous ont la signification suivante :

- « Client » : désigne toute personne physique ou morale souscrivant au Service.
- « Client B2C » : consommateur personne physique agissant à des fins non professionnelles.
- « Client B2B » : professionnel, entreprise ou personne morale utilisant le Service.
- « Plateforme » : l'application web accessible depuis gpme-solutions.com.
- « Abonnement » : souscription mensuelle ou annuelle au Service.
- « Données » : toutes informations, emails, contenus fournis ou générés via le Service.

### Article 2. OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre :

- De la souscription à un abonnement mensuel ou annuel au Service GPME (Clients B2C et B2B).
- De prestations personnalisées sur devis pour les Clients B2B.
- De l'utilisation de la Plateforme et du Service de gestion automatisée d'emails.

### Article 3. ACCEPTATION DES CONDITIONS

**3.1.** L'acceptation des présentes CGV est matérialisée par :

- Le clic sur la case « J'accepte les CGV » lors de la souscription en ligne.
- La signature d'un devis comportant les CGV pour les Clients B2B.
- Le premier paiement effectué par le Client.

**3.2.** Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, les avoir comprises et les accepter sans réserve.

**3.3.** Le Client déclare avoir la capacité juridique nécessaire pour contracter. Pour les Clients B2B, le signataire atteste avoir le pouvoir d'engager la société.

### Article 4. DESCRIPTION DU SERVICE

**4.1.** Le Service GPME consiste en la gestion automatisée des emails du Client, incluant :

- Tri intelligent des emails entrants par catégories.
- Réponses automatiques personnalisables selon des critères définis.
- Mise en place de filtres, règles et workflows de gestion.

- Analyse et rapports statistiques sur l'activité email.
- Intégration avec les principales messageries (Gmail, Outlook, etc.).

#### **4.2. Formules d'abonnement :**

- Formule Standard : fonctionnalités de base, idéale pour les particuliers.
- Formule Premium : fonctionnalités avancées.
- Formule Privilège : fonctionnalités avancées, influencez le développement et bénéficiez des découvertes des nouvelles fonctionnalités en avant premières.
- Formule Entreprise : développements sur mesure, intégrations personnalisées (sur devis).

**4.3.** Le détail des fonctionnalités par formule est disponible sur le site [gpme-solutions.com](http://gpme-solutions.com) et peut être modifié sur notification préalable de 30 jours.

**4.4.** GPME Solutions se réserve le droit de faire évoluer le Service pour améliorer les performances, la sécurité ou ajouter de nouvelles fonctionnalités.

### **Article 5. MODALITÉS DE COMMANDE ET DE SOUSCRIPTION**

#### **5.1. Clients B2C (Particuliers)**

- La souscription se fait en ligne sur [gpme-solutions.com](http://gpme-solutions.com).
- Le Client crée un compte, choisit sa formule et procède au paiement.
- Un email de confirmation est envoyé immédiatement après validation du paiement.

#### **5.2. Clients B2B (Professionnels)**

- La souscription peut se faire en ligne ou en physique, sur devis personnalisé.
- Pour les prestations sur mesure : demande de devis, signature du devis, paiement d'un acompte.
- Le développement débute après réception de l'acompte.
- Le solde est payable à la mise en service, puis mensuellement ou annuellement selon l'abonnement.

**5.3.** Le Client doit fournir des informations exactes, complètes et à jour lors de la souscription. Toute information erronée peut entraîner la suspension ou l'annulation de la commande.

**5.4.** GPME Solutions se réserve le droit de refuser toute commande en cas de litige antérieur, d'impayés, ou de suspicion de fraude.

### **Article 6. TARIFS**

**6.1.** Les tarifs sont ceux en vigueur au jour de la commande, exprimés en euros hors taxes (HT) pour les Clients B2B et toutes taxes comprises (TTC) pour les Clients B2C.

**6.2.** Les tarifs sont consultables sur le site [gpme-solutions.com](http://gpme-solutions.com) et dans les devis pour les prestations personnalisées.

**6.3.** GPME Solutions se réserve le droit de modifier ses tarifs. Toutefois, les modifications tarifaires :

- Ne s'appliquent pas aux abonnements en cours jusqu'à leur renouvellement ;
- Sont notifiées au Client par email 30 jours avant leur application.

Le Client peut résilier son abonnement sans frais avant l'application des nouveaux tarifs.

**6.4.** TVA applicable : le taux de TVA en vigueur en France (actuellement 20%) s'applique aux Clients B2B établis en France.

**6.5.** Pour les Clients B2B de l'UE avec numéro de TVA intracommunautaire valide, application du mécanisme d'autoliquidation de la TVA.

## Article 7. **MODALITÉS DE PAIEMENT**

### **7.1. Clients B2C**

- Paiement à terme à échoir ;
- Paiement par carte bancaire en ligne (Visa, CB, Mastercard, American Express, etc.) ;
- Prélèvement automatique mensuel à la date anniversaire de souscription ;
- En cas d'échec de prélèvement : relance automatique sous 3 jours, puis suspension du compte si échec après 7 jours.

### **7.2. Clients B2B (prestations sur devis)**

- Paiement à terme à échoir ;
- Paiement par virement bancaire, carte bancaire ou prélèvement SEPA.
- Implantation de la solution : 30% d'acompte à la commande, solde à la livraison
- Maintenance de la solution : facturation mensuelle ou annuelle selon l'abonnement choisi.
- Délai de paiement : 30 jours à réception de facture.

### **7.3. En cas de retard de paiement :**

- Suspension immédiate de l'accès au Service après 7 jours de retard.
- Application de pénalités de retard au taux légal (3 fois le taux d'intérêt légal).
- Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 € pour les B2B (art. L.441-10 du Code de commerce).
- Résiliation de plein droit en cas d'impayé supérieur à 30 jours, sans préjudice des sommes dues.

**7.4.** Les paiements sont sécurisés par notre prestataire de paiement certifié PCI-DSS. GPME Solutions ne conserve aucune donnée bancaire.

## Article 8. **DROIT DE RÉTRACTATION (CLIENTS B2C UNIQUEMENT)**

**8.1.** Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client B2C dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer son droit de rétractation à compter de la souscription, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

**8.2.** Toutefois, si le Client demande expressément l'exécution immédiate du Service avant l'expiration du délai de rétractation, il renonce à ce droit (art. L.221-28 du Code de la consommation).

### **8.3. Modalités d'exercice :**

- Notification par email à : [contact@gpme-solutions.com](mailto:contact@gpme-solutions.com)
- Ou via le formulaire de rétractation disponible sur le site.
- Le Client recevra un accusé de réception sous 48h.

**8.4.** Remboursement : si le service n'a pas été exécuté, GPME Solutions procédera au remboursement sous 14 jours à compter de la réception de la demande de rétractation, par le même moyen de paiement utilisé initialement, sauf accord contraire.

**8.5.** Si le Service a commencé à être exécuté à la demande du Client avant l'expiration du délai, le remboursement sera proportionnel à la durée d'utilisation effective.

## Article 9. **DURÉE ET RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT**

**9.1.** Les abonnements sont souscrits pour une durée d'un mois (abonnement mensuel) ou d'un an (abonnement annuel) à compter de la date de souscription.

**9.2.** Sauf résiliation par le Client au moins 48 heures avant la date d'échéance, l'abonnement est tacitement reconduit pour une période identique.

**9.3.** Pour les Clients B2B avec développement sur mesure : le contrat est conclu pour la durée précisée dans le devis, puis reconduit tacitement par périodes d'un an sauf résiliation 3 mois avant l'échéance.

**9.4.** Le Client est informé par email 7 jours avant chaque échéance de renouvellement.

## Article 10. **RÉSILIATION**

### **10.1. Résiliation par le Client**

- Le Client peut résilier son abonnement à tout moment depuis son espace personnel ou par email.
- La résiliation prend effet à la fin de la période d'abonnement (mensuel ou annuel) en cours (pas de remboursement au prorata).
- Pour les abonnements annuels : résiliation possible sans frais à la date anniversaire avec préavis de 30 jours.

### **10.2. Résiliation par GPME Solutions**

GPME Solutions peut résilier le contrat de plein droit, sans indemnité, dans les cas suivants :

- Non-paiement après relance restée infructueuse pendant 7 jours.
- Violation grave des présentes CGV ou des Conditions d'Utilisation.
- Utilisation frauduleuse, illégale ou contraire aux bonnes mœurs du Service.
- Atteinte à la sécurité, à la réputation ou aux intérêts de GPME Solutions.
- Inactivité du compte pendant plus de 12 mois consécutifs.

**10.3.** En cas de résiliation par GPME Solutions pour manquement du Client, aucun remboursement n'est dû. Les sommes déjà versées restent acquises à GPME Solutions.

**10.4.** À la résiliation, le Client dispose d'un délai de 30 jours pour exporter ses données avant suppression définitive du compte.

## Article 11. **OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU CLIENT**

Le Client s'engage à :

- Fournir des informations exactes et les maintenir à jour.
- Utiliser le Service conformément à sa destination et aux lois en vigueur.
- Ne pas utiliser le Service à des fins illégales, frauduleuses, diffamatoires, discriminatoires ou portant atteinte aux droits d'autrui.
- Assurer la confidentialité de ses identifiants de connexion et en informer immédiatement GPME Solutions en cas d'utilisation non autorisée.
- Ne pas tenter de contourner les mesures de sécurité, de décompiler, reverse-engineer, ou accéder au code source du Service.
- Ne pas utiliser le Service de manière à surcharger, perturber ou endommager les serveurs et infrastructures de GPME Solutions.
- Ne pas revendre, sous-licencier ou transférer le Service sans l'accord écrit préalable de GPME Solutions.
- Sauvegarder régulièrement ses données. GPME Solutions ne peut être tenue responsable de la perte de données.

Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Service et des contenus qu'il y envoie ou génère. Il garantit GPME Solutions contre toute réclamation de tiers résultant de son utilisation du Service.

## Article 12. **DISPONIBILITÉ ET NIVEAU DE SERVICE (SLA)**

**12.1.** Sauf les cas visés à l'article 12-4, GPME Solutions s'engage à fournir un service disponible 99,5% du temps sur une base mensuelle, hors maintenances programmées.

**12.2.** Les maintenances programmées :

- Sont notifiées au moins 48 heures à l'avance par email.
- Sont réalisées en priorité en dehors des heures ouvrées (2h-6h heure de Paris).

**12.3.** En cas d'indisponibilité non programmée supérieure à 24 heures consécutives, le Client B2C pourra demander un avoir équivalent à 1 mois d'abonnement. Pour les Clients B2B, application du SLA prévu au contrat.

**12.4.** GPME Solutions ne garantit pas l'absence totale d'interruptions ou d'erreurs. Les engagements de disponibilité ne s'appliquent pas en cas de force majeure, faute du Client, ou problèmes tiers (hébergeur, FAI, etc.).

## Article 13. **RESPONSABILITÉ ET GARANTIES**

**13.1.** GPME Solutions s'engage à exécuter ses obligations avec diligence, conformément aux règles de l'art de sa profession. Concernant l'accès au Service, la précision des algorithmes d'intelligence artificielle et la disponibilité des serveurs, GPME Solutions est tenue à une obligation de moyens.

**13.2.** La responsabilité de GPME Solutions ne pourra être engagée en cas de dommages résultant de :

- Fait du Client : Utilisation non conforme à la documentation, mauvaise configuration de l'IA, divulgation des codes d'accès, ou non-respect des recommandations de sécurité (ex: absence de double authentification).
- Fait d'un tiers : Intrusion malveillante, piratage, virus, ou défaillance des services tiers (fournisseurs d'accès internet, serveurs de messagerie type Google/Microsoft).
- Infrastructure : Incompatibilité du matériel ou du navigateur du Client.
- Force Majeure : Tout événement répondant aux critères de l'article 1218 du Code civil.

**13.3.** Le Client est seul responsable des contenus (emails) traités, envoyés ou reçus. GPME Solutions n'exerce aucun contrôle a priori sur la pertinence ou l'exactitude des réponses générées par l'IA, celles-ci dépendant de la configuration établie par le Client. En aucun cas GPME Solutions ne pourra être tenue responsable des décisions prises par le Client sur la base des résultats fournis par le Service.

**13.4.1** Sauf en cas de dommage corporel, de faute lourde ou de dol, la responsabilité de GPME Solutions est strictement limitée aux dommages directs et prévisibles. Les dommages indirects (perte de chance, perte de données, préjudice d'image, perte de profit ou de clientèle) sont expressément exclus.

**13.4.2** La responsabilité globale de GPME Solutions est plafonnée, tous sinistres confondus, au montant le plus faible entre :

- Le montant total HT versé par le Client au cours des douze (12) mois précédant l'événement dommageable ;

- Ou la somme forfaitaire de 10 000 €.

### **13.4.3 Plafonnement pour les Clients Consommateurs (B2C)**

Conformément à la réglementation, ce plafonnement ne s'applique pas en cas de manquement à une obligation essentielle du contrat. Sous réserve de cette disposition, la responsabilité est limitée au montant des sommes versées au cours des 12 derniers mois.

### **13.5. Garanties Légales (Spécifique B2C)**

Conformément aux articles L.217-1 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur bénéficie :

- De la garantie légale de conformité : Pour les services numériques, GPME Solutions répond des défauts de conformité apparaissant pendant toute la durée de fourniture du service.
- De la garantie des vices cachés (art. 1641 du Code civil) : Le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix.

**13.6** GPME Solutions assure la maintenance de l'infrastructure mais ne propose pas de service d'archivage légal ou de coffre-fort numérique. Il appartient au Client de procéder à des sauvegardes régulières de ses données.

**13.7** GPME Solutions justifie avoir souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable. Une attestation pourra être fournie au Client sur simple demande écrite.

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**14.1.** GPME Solutions reste propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle sur :

- La Plateforme, le Service, les logiciels, algorithmes, interfaces, codes sources et codes objets.
- Les marques, logos, noms commerciaux, dessins et modèles.
- Les documentations, tutoriels, guides et contenus éditoriaux.

**14.2.** L'abonnement confère au Client un droit d'usage personnel, non exclusif, non cessible et non transférable du Service, uniquement dans le cadre de son utilisation normale et conformément aux présentes CGV.

**14.3.** Le Client s'engage à :

- Ne pas reproduire, copier, modifier, adapter, traduire, diffuser ou commercialiser tout ou partie du Service.
- Ne pas procéder à de la rétro-ingénierie, décompilation ou désassemblage du Service.
- Ne pas utiliser les marques, logos ou éléments distinctifs de GPME Solutions sans autorisation écrite préalable.

**14.4.** Propriété des données du Client : Le Client conserve l'intégralité de ses droits sur ses données, emails et contenus. GPME Solutions s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que la fourniture du Service, sauf accord exprès du Client.

**14.5.** Toute violation des droits de propriété intellectuelle de GPME Solutions expose le contrevenant à des poursuites civiles et pénales.

## Article 14. **DONNÉES PERSONNELLES ET CONFORMITÉ RGPD**

**15.1.** GPME Solutions s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés modifiée.

**15.2.** Responsable du traitement : GPME Solutions, SAS au capital de 1 000 €, RCS Nantes 101 429 702.

**15.3.** Données collectées :

- Données d'identification : nom, prénom, email, téléphone, adresse.
- Données de connexion : adresse IP, cookies.
- Données d'utilisation : statistiques, comportements, préférences.
- Contenus emails : uniquement pour la fourniture du Service (tri, filtrage, réponses automatiques).

**15.4.** Finalités du traitement :

- Gestion des comptes clients et des abonnements.
- Fourniture et amélioration du Service.
- Facturation et suivi des paiements.
- Support client et assistance technique.
- Proposition commerciale (avec consentement préalable).
- Respect des obligations légales et réglementaires.

**15.5.** Durée de conservation :

- Données de compte : pendant toute la durée du contrat + 3 ans après résiliation.
- Données de facturation : 10 ans (obligation légale).
- Contenus emails : traités en temps réel, non stockés de manière permanente.

**15.6.** Droits du Client :

- Droit d'accès : obtenir la confirmation du traitement et une copie des données.
- Droit de rectification : corriger les données inexactes ou incomplètes.
- Droit à l'effacement : demander la suppression des données (sauf obligation légale).
- Droit à la limitation : restreindre le traitement dans certains cas.
- Droit à la portabilité : récupérer les données dans un format structuré.
- Droit d'opposition : s'opposer au traitement pour motifs légitimes.
- Droit de retirer son consentement à tout moment (sans remettre en cause la licéité des traitements antérieurs).

**15.7.** Pour exercer ces droits : [contact@gpme-solutions.com](mailto:contact@gpme-solutions.com) avec justificatif d'identité. Réponse sous 1 mois maximum.

**15.8.** Réclamation : Le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) s'il estime que ses droits ne sont pas respectés.

**15.9.** Sécurité : GPME Solutions met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées (chiffrement, authentification, sauvegardes, audits de sécurité) pour protéger les données contre tout accès non autorisé, perte ou divulgation.

**15.10.** Sous-traitance : GPME Solutions peut faire appel à des sous-traitants (hébergement, paiement) qui s'engagent à respecter le RGPD. La liste des sous-traitants est disponible sur demande.

## Article 15. **CONFIDENTIALITÉ**

**16.1.** GPME Solutions s'engage à maintenir une confidentialité stricte concernant toutes les informations, données, contenus et éléments communiqués par le Client dans le cadre de l'utilisation du Service.

**16.2.** Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations :

- Déjà publiques ou tombées dans le domaine public.
- Dont la divulgation est imposée par une autorité judiciaire ou administrative.
- Déjà connues de GPME Solutions avant leur communication par le Client.

**16.3.** GPME Solutions s'interdit de :

- Lire, analyser ou exploiter les contenus des emails du Client à d'autres fins que la fourniture du Service.
- Communiquer, divulguer ou vendre les données du Client à des tiers sans son consentement exprès.
- Utiliser les données du Client à des fins publicitaires, de profilage ou de revente.

**16.4.** Cette obligation de confidentialité s'impose à GPME Solutions et à ses employés, sous-traitants et partenaires, pendant toute la durée du contrat et pendant 5 ans après son terme.

Article 16. **FORCE MAJEURE**

**17.1.** Les parties ne pourront être tenues responsables des retards ou inexécutions de leurs obligations résultant de cas de force majeure tels que définis par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence des tribunaux français.

**17.2.** Constituent notamment des cas de force majeure : catastrophes naturelles, incendies, inondations, guerres, attentats, émeutes, grèves générales, épidémies, pannes majeures d'internet ou de télécommunications, cyberattaques d'envergure, décisions gouvernementales ou tout autre événement indépendant de la volonté des parties, imprévisible et insurmontable.

**17.3.** La partie affectée notifiera l'autre partie par tout moyen dans les 7 jours suivant la survenance de l'événement de force majeure.

**17.4.** Si l'événement de force majeure persiste au-delà de 60 jours, chaque partie pourra résilier le contrat de plein droit sans indemnité, par lettre recommandée avec AR.

**17.5.** Pendant la durée de la force majeure, les obligations des parties sont suspendues, à l'exception de l'obligation de paiement des sommes déjà dues.

Article 17. **MODIFICATIONS DES CGV**

**18.1.** GPME Solutions se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment pour se conformer à l'évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle ou pour améliorer le Service.

**18.2.** Les modifications :

- Sont notifiées au Client par email et publication sur le site au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur.
- S'appliquent immédiatement aux nouvelles souscriptions.
- S'appliquent aux contrats en cours à leur prochaine échéance de renouvellement.

**18.3.** Si le Client n'accepte pas les nouvelles CGV, il peut résilier son abonnement sans frais avant la date d'entrée en vigueur. À défaut de résiliation, le Client est réputé avoir accepté les nouvelles conditions.

**18.4.** Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande ou du renouvellement de l'abonnement. Il est recommandé de les consulter régulièrement.

Article 18. **CESSION DU CONTRAT**

**19.1.** Le Client ne peut céder, transférer ou sous-traiter tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes CGV sans l'accord écrit préalable de GPME Solutions.

**19.2.** GPME Solutions peut librement céder le contrat à toute société de son groupe ou à tout tiers dans le cadre d'une opération de cession, fusion, scission ou changement de contrôle, sous réserve d'en informer le Client par email 30 jours à l'avance.

## Article 19. **MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES**

### **20.1. Médiation de la consommation (Clients B2C)**

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, en cas de litige, le Client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige.

#### **Médiateur compétent :**

- Association des Médiateurs Européens (AME Conso)
- 11 Place Dauphine, 75001 Paris
- Site web : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)
- Email : [contact@mediationconso-ame.com](mailto:contact@mediationconso-ame.com)

Le Client peut également recourir à la plateforme de règlement en ligne des litiges de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

### **20.2. Résolution amiable préalable**

Avant toute action judiciaire, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable au litige en contactant le service client de GPME Solutions : [contact@gpme-solutions.com](mailto:contact@gpme-solutions.com).

GPME Solutions s'engage à répondre sous 15 jours ouvrés et à proposer une solution dans un délai raisonnable.

**20.3.** À défaut de résolution amiable dans un délai de 60 jours, le litige pourra être porté devant les juridictions compétentes.

## Article 20. **LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

**21.1.** Les présentes CGV sont régies par le droit français.

**21.2.** Pour les Clients B2C : en cas de litige, les tribunaux du domicile du Client ou du siège social de GPME Solutions sont compétents, au choix du Client (conformément à l'article R.631-3 du Code de la consommation).

**21.3.** Pour les Clients B2B : en cas de litige, et à défaut de résolution amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Nantes, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

**21.4.** Pour les clients établis hors de France, la Convention de Vienne de 1980 sur la vente internationale de marchandises est expressément exclue.

## Article 21. **NULLITÉ ET DIVISIBILITÉ**

**22.1.** Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV étaient déclarées nulles, caduques ou inapplicables par un tribunal compétent, les autres stipulations conserveraient leur pleine force et leur plein effet.

**22.2.** Les parties s'engageraient alors à remplacer la clause annulée par une clause valide se rapprochant le plus possible de l'esprit et de la finalité de la clause initiale.

## Article 22. **INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD**

**23.1.** Les présentes CGV, ainsi que les éventuelles Conditions Particulières et annexes, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et annulent et remplacent tous accords, engagements ou déclarations antérieurs, écrits ou oraux, relatifs au même objet.

**23.2.** Aucune modification des présentes CGV ne sera valable sauf accord écrit et signé par les deux parties.

#### Article 23. **CONTACT ET RÉCLAMATIONS**

Pour toute question, information ou réclamation concernant le Service ou les présentes CGV, le Client peut contacter GPME Solutions :

- Par email : [contact@gpme-solutions.com](mailto:contact@gpme-solutions.com)
- Par courrier : GPME Solutions - adresse communiquée sur demande
- Via le formulaire de contact disponible sur [gpme-solutions.com](http://gpme-solutions.com)

*Fait à Nantes, le 26 février 2026.*

#### **GPME Solutions**

SAS au capital de 1 000 €  
RCS Nantes 101 429 702  
[contact@gpme-solutions.com](mailto:contact@gpme-solutions.com)